

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept janvier à dix-huit heures trente, à la Mairie de CARNOËT, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mr LEYOUR Pascal, Maire.

Etaient présents : LEYOUR Pascal, BANIEL Pascal, CHEVALLIER Cédric, CLECH Philippe, DOTTIN Alain, LE COANT Anaïs, LE MEN Rémi, URVOAZ Mickaël.

Absents : FOLLEZOU Armand, GEFFROY Déborah, MONFORT Frédéric, ZUURBIER Jeroen.

Secrétaire de séance : URVOAZ Mickaël.

Date de la convocation : 09 janvier 2025

Objet : Convention Territoriale Globale (CTG) 2025 -2029 avec Guingamp Paimpol Agglomération : nouvelles orientations et actions prévues dans le cadre du nouveau schéma territoriale de services aux familles. Signature de la nouvelle convention et désignation d'un élu communal référent.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le Schéma Territorial de Services aux Familles fixant les grandes orientations du territoire en matière de petite enfance et de parentalité a été élaboré en 2019 par Guingamp Paimpol Agglomération. Par ailleurs, depuis 2021, la Caisse d'Allocations Familiales a rendu obligatoire la signature à l'échelle des intercommunalités d'une Convention Territoriale Globale (CTG). Cette démarche vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service d'une offre territoriale de services complète, innovante et de qualité aux familles. Une première convention portant sur les thématiques enfance, jeunesse et accès aux droits, a été signée par Guingamp Paimpol Agglomération et l'ensemble des communes pour la période 2021-2024.

Ces deux documents cadre ont permis la réalisation de nombreuses actions au bénéfice des familles du territoire : mise en place d'une coordination handicap, dispositif d'accueil petite enfance pour les familles en insertion, projets de création de 22 places d'accueil collectif en gestion publique (Bourbriac et Paimpol), mise en place d'un numéro unique Info Petite Enfance, appel à projets pour développer les MAM et les micro-crèches privées, soutien et développement du collectif parentalité, création de « Logez jeunesse » pour accompagner les jeunes dans leur recherche de logement, meilleure couverture du territoire en matière de santé mentale des jeunes, développement des dispositifs d'engagement de la jeunesse (Pass Engagement, SNU, Service Civique, Argent de Poche)...

Ces documents stratégiques arrivent à échéance en décembre 2024. Il est proposé de fusionner les 2 stratégies en réalisant une nouvelle convention (CTG 2025-2029) assortie d'un schéma directeur unique, nommé « Schéma Territorial de Services aux Familles » pour plus de lisibilité. En lien avec les missions de la CAF et les compétences de Guingamp-Paimpol Agglomération, 6 thématiques ont été retenues pour cette nouvelle convention : accès aux droits, petite enfance, enfance, jeunesse, handicap et parentalité.

Tout au long de l'année 2024, une démarche participative de concertation réunissant élus, institutions, acteurs associatifs et professionnels s'est déroulée avec 3 objectifs :

- Evaluer les actions mises en place lors de la précédente période
- Réaliser un diagnostic partagé des besoins du territoire
- Fixer des priorités d'intervention pour 2025-2029 par le biais d'un nouveau Schéma Territorial de Services aux Familles.

6 nouveaux défis principaux ont ainsi été identifiés :

- Conforter les dispositifs existants et développer de nouveaux outils/dispositifs pour que le plus grand nombre puisse accéder à ses droits
- Proposer une offre d'accueil petite enfance diversifiée et de qualité sur l'ensemble du territoire
- Améliorer l'offre d'accueil de loisirs au service de l'épanouissement et du développement de l'enfant
- Accompagner le bien-être et permettre l'émancipation des jeunes du territoire à travers la coopération entre les acteurs de la communauté éducative
- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap et de leurs familles

- Disposer d'un lieu ressource permettant de s'informer et d'échanger autour de la parentalité

Un plan d'actions a également été établi. Celui-ci s'est concentré sur 21 actions qui pouvaient se lancer rapidement sur la période 2025-2027. Il est convenu d'organiser une nouvelle concertation avec élus et acteurs du territoire en milieu de période, courant 2027, pour faire un point d'étape et entrevoir de nouvelles actions en fonction de l'évolution des besoins.

Un Comité de pilotage composé d'élus de l'Agglomération et des communes, de représentants du Conseil départemental des Côtes d'Armor et de la CAF se réunira une fois par an pour mesurer l'avancée des actions. Les communes intéressées pour intégrer ce comité de pilotage peuvent le faire remonter. Afin de faciliter la communication entre l'Agglomération et les communes, il est également proposé de nommer un élu référent qui recevra les informations et compte- rendus annuels des actions mises en place.

Toutes les communes du territoire sont appelées à délibérer et à signer la nouvelle convention, leur permettant ainsi et en fonction de leurs services ou projets, de bénéficier du soutien de la CAF.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, les membres du conseil municipal sont invités à :

- Prendre acte du bilan 2019-2024 et des éléments de diagnostic
- Autoriser la signature de la Convention Territoriale Globale 2025-2029 et donner pouvoir au Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- Valider les orientations et les actions prévues dans le cadre du nouveau Schéma Territorial de Services aux Familles.
- Nommer un élu communal référent pour recevoir régulièrement des informations et, si la commune le souhaite, participer au comité de pilotage annuel.

Après en avoir délibéré et mis au vote, à l'unanimité des membres présents (*vote pour : 8*) : le Conseil Municipal :

- Prend acte du bilan 2019 -2024 et des éléments de diagnostic,
- Autorise la signature de la Convention Territoriale Globale 2025-2029 et donne pouvoir au Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- Valide les orientations et les actions prévues dans le cadre du nouveau Schéma Territorial de Services aux Familles 2025 – 2029,
- Désigne Monsieur Mickaël URVOAZ référent communal.

Objet : Syndicat Départemental d'Electricité Des Côtes d'Armor :

Désignation d'un référent pour la mise à jour du classeur des missions et des interventions.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un classeur des missions et interventions du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22) vient d'être remis à la mairie. C'est un outil au service des élus et des agents des collectivités.

Les différentes thématiques abordées feront l'objet de mises à jour régulières, au fur et à mesure que de nouvelles informations ou de nouvelles réglementations apparaissent.

Ces mises à jour seront adressées à la collectivité sous forme de fiches prêtes à être perforées qui remplaceront et annuleront les précédentes. Il est donc important qu'une personne référente soit désignée au sein de la commune pour suivre ses mises à jour.

Monsieur Le Maire précise que Messieurs MONFORT Frédéric et CLECH Philippe sont déjà désignés dans les délégations au sein du SDE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Désigne Monsieur CLECH Philippe, référent communal pour le suivi et la mise à jour du classeur des Missions et interventions du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.

La séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2025 comprend les délibérations suivantes : délibérations N° 01 - 2025 et N° 02-2025 soit 2 délibérations.

Questions et informations diverses :

- Le rendez-vous demandé avec les services et représentants de l'assainissement à GPA suite à la réunion de conseil du 15 novembre 2024 est fixé.
Celui-ci aura lieu le mardi 21 janvier 2025 à 14H30 au siège de l'agglomération.
RDV à 13H30 devant la mairie pour les élus qui souhaitent et peuvent se libérer pour accompagner Monsieur Le Maire.
- Installations électriques réalisées à l'hangar communal :
Quelques manquements dans les travaux réalisés par rapport au devis. La société va être recontactée afin de réaliser les modifications.
- Vœux de la municipalité le vendredi 24 janvier 2025 à 19H à la salle polyvalente.
- L'association T.A.C (Territoire d'Action Concertée) a demandé à être entendu à cette séance afin d'expliquer les inquiétudes et le manque d'informations du projet éolien au lieu-dit « Miniou – Coz ».
Monsieur Le Maire invite les membres de l'association ainsi que les personnes présentes à l'extérieur à rentrer dans la salle du conseil à 19H15.
L'association est présidée par Monsieur Donovan WALL et Jérôme LEMARIÉ.
Il s'agit d'un collectif d'habitants inquiet par le projet d'installation d'un parc éolien avec 2 éoliennes à proximité de Miniou -Coz dont la communication diffusée par le porteur de projet Quénéa s'est faite juste avant l'implantation d'un mât de mesure. Pas de communication en amont.
De plus, de nouveaux projets (5) d'installation d'éoliennes sont en cours de discussion sur la commune ou à l'étude de faisabilité dans les années futures notamment un à proximité du site de la Vallée Des Saints.
L'association distribue au conseil municipal 2 documents :
 - Un questionnement aux élus,
 - Un croquis avec légendes et dessins :
 - précisant les inquiétudes quant au devenir du paysage visuel de CARNOËT avec l'implantation des éoliennes,
 - les nuisances et inconvénients que peuvent provoquer ses installations.

Monsieur Le Maire précise qu'une réunion aura lieu à la salle polyvalente le mardi 25/02/2025 après-midi avec les représentants de Quénéa, porteur du projet.

L'association T.A.C. souhaite que le conseil municipal donne son avis et délibère concernant les projets éoliens sur la commune de CARNOËT.
Cette question n'étant pas inscrite à l'ordre du jour fera l'objet d'un point abordé lors d'un prochain conseil municipal avant le 21 février 2025.

Séance levée à 20H20.